



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

du jeudi 30 avril 2015

Décisions du Comité Directeur sur le Joueur Formé Localement

Après consultation du Comité Directeur de la LNB en date du 30 avril 2015, ont été validées les différentes étapes de la négociation avec la Commission Européenne quant à la mise en place de la nouvelle réglementation sur le Joueur Formé Localement.

Ont été prises les décisions suivantes :

- 1/ Entrée en vigueur du dispositif pour la saison 2016-2017 dans l'hypothèse où la Commission Européenne souhaiterait le voir évoluer ;**
- 2/ Validation des différentes étapes de discussion avec la Commission Européenne ;**
- 3/ Mandat au Président de la LNB et à toute personne désignée par lui afin d'engager les négociations avec les autorités françaises et la Commission Européenne ;**
- 4/ Envoi à la Commission Européenne d'une note détaillée et argumentée.**